De la *Déclaration des droits de l’homme et du citoyen* à la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*

Lisez les deux préambules ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Préambule de la *Déclaration des droits de l’homme et du citoyen*Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen. | Préambule de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* d’Olympe de GougesLes mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent à être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l’ignorance, l’oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d’exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaltérables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs et au bonheur de tous. En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage dans les souffrances maternelles reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l’Être Suprême, les droits suivants de la femme et de la citoyenne. |

1. Donnez la définition du mot « préambule ». Quel est le but de ce type de texte ? De quel type de texte cette demande relève-t-elle ?
2. Soulignez les différences entre les deux textes.
3. Quelles sortes de transformations Olympe de Gouges pratique-t-elle ? Donnez un exemple pour chaque catégorie repérée.
4. Expliquez la modification soulignée dans le texte.
5. Rédigez un paragraphe argumentatif bilan de ces questions et contenant, en outre, les mots suivants : parodie, plaidoyer, doléance, illusion, performatif.